

DELIBERATION N°20241126-03

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six novembre à 19 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Coignières s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sur la convocation de M. Didier FISCHER, Maire, en date du 20 novembre 2024.

Étaient présents :

M. Didier FISCHER – Maire

M. Cyril LONGUEPEE (*délibérations n°1 à la n°9*), Mme Sophie PIFFARELLY, M. Mohamed MOKHTARI, Mme Yasemin DONMEZ, M. Marc MONTARDIER, Mme Eve MOUTTOU, M. Salah KRIMAT, Mme Catherine JUAN, – Adjoints au Maire

M. Brahim BEN MAIMOUN, Mme Nathalie GERVAIS (*délibérations n°7 à la n°13*), M. Xavier GIRARD, M. Samir MOUSTAATIF, M. Maxime PETAUTON, M. Olivier RACHET, Mme Christine RENAUT, M. Jamel TAMOUM, M. Stéphane THILLAY, Mme Anne-Marie TIBERKANE, Mme Leila ZENATI – Conseillers Municipaux

Étaient représentés :

Mme Florence COCART donne pouvoir à Mme Sophie PIFFARELLY

Mme Nathalie GERVAIS donne pouvoir à Mme Catherine JUAN (*délibérations n°1 à la n°6*)

Mme Aliya JAVER donne pouvoir à Mme Yasemin DONMEZ

M. Cyril LONGUEPEE donne pouvoir à M. Didier FISCHER (*délibérations n°10 à la n°13*)

Mme Sylvie MAUDUIT donne pouvoir à M. Salah KRIMAT

Mme Rahma M'TIR donne pouvoir à M. Marc MONTARDIER

Mme Sandrine MUTRELLE donne pouvoir à M. Xavier GIRARD

M. Nicolas ROBBE donne pouvoir à M. Olivier RACHET

Étaient absents :

M. Nicolas GROS DAILLON

Mme Catherine JUAN est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

POINT N°03 : ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L.2121-29 ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L.123-6 et R.123-8 ;

Vu la délibération n°20241015-01 du Conseil Municipal du 15 octobre 2024 portant élection de Mme Catherine JUAN en qualité de 8^{ème} Adjointe au Maire ;

Vu la lettre de démission de Mme Florence COCART de sa fonction de 1^{ère} adjointe au maire et en sa qualité de membre du CA du CCAS en date du 27 septembre 2024, adressée à M. le Sous-Préfet de Rambouillet et acceptée par ce dernier le 1^{er} octobre 2024

Considérant que le Centre Communal d'Action Sociale est administré par un conseil d'administration présidé par le maire de droit ;

Considérant que dès qu'il est constitué, le conseil d'administration élit en son sein un vice-président qui le préside en l'absence du maire, nonobstant les dispositions de l'article L. 2122-17 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'outre son président, le conseil d'administration, du Centre Communal d'Action Sociale, comprend des membres élus en son sein à la représentation proportionnelle par le conseil municipal ;

Considérant que le conseil d'administration comprend également des membres nommés par le maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune ;

Considérant que les membres élus et les membres nommés le sont en nombre égal au sein du conseil d'administration du centre d'action sociale. Ce nombre est fixé par délibération du conseil municipal ;

Considérant la démission de Mme Florence COCART en sa qualité de membre du CA du CCAS ;

Considérant qu'il y a lieu de maintenir à huit le nombre des membres du CCAS et de procéder à leur réélection en son sein pour siéger au conseil d'administration du CCAS ;

Considérant qu'il est proposé d'élire Mme Yasemin DONMEZ pour la remplacer ;

Considérant que l'article R123-8 du Code de l'action sociale et des familles dispose que : « Les membres élus en son sein par le conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret. » ;

Après avoir entendu l'exposé de M. Didier FISCHER, le Maire, rapporteur ;

Sont candidats sur deux listes :

Liste A

1. M. Marc MONTARDIER
2. Mme Sophie PIFFARELLY
3. Mme Eve MOUTTOU
4. M. Olivier RACHET
5. Mme Catherine JUAN
6. Mme Yasemin DONMEZ

Liste B

- 1- M. Xavier GIRARD
- 2- M. Nicolas GROS DAILLON

Après en avoir délibéré ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité,

ARTICLE 1 – MAINTIEN le nombre de membres élus au sein du Conseil Municipal pour siéger au conseil d'administration à huit.

ARTICLE 2 – A PROCÉDÉ à l'élection qui a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 26
Bulletins nuls : 1
Suffrages exprimés : 25

Liste A

1. M. Marc MONTARDIER
2. Mme Sophie PIFFARELLY
3. Mme Eve MOUTTOU
4. M. Olivier RACHET
5. Mme Catherine JUAN
6. Mme Yasemin DONMEZ

Liste B

7. M. Xavier GIRARD
8. M. Nicolas GROS DAILLON

ARTICLE 3 – DÉCLARE élus pour siéger au sein du conseil d'administration du centre communal d'action sociale les membres suivants :

Liste A

1. M. Marc MONTARDIER
2. Mme Sophie PIFFARELLY
3. Mme Eve MOUTTOU
4. M. Olivier RACHET
5. Mme Catherine JUAN
6. Mme Yasemin DONMEZ

Liste B

7. M. Xavier GIRARD
8. M. Nicolas GROS DAILLON

Pour extrait conforme :

**Le Maire,
Didier FISCHER**

Président de la CA de Saint-Quentin-en-Yvelines



Envoyé en préfecture le 28/11/2024

Reçu en préfecture le 28/11/2024

Publié le



ID : 078-217801687-20241128-20241126_03-DE

